



**Direction Europe,
Attractivité et Aménagement**
Service Aménagement des Territoires

Monsieur Gérard KIELWASSER
Maire
Mairie
5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS

Dossier n°18-7344
Suivi par Mathias MEONI
Tél. : 03 89 30 61 28

Colmar, le **15 MARS 2019**

Monsieur le Maire,

Vous avez notifié pour avis au Conseil départemental du Haut-Rhin, votre projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que ce dossier recueille l'avis favorable du Conseil départemental.

En effet, les remarques formulées dans mon avis du 23 février 2018 sur le projet de PLU précédent arrêté le 9 octobre 2017 ont été prises en compte (étude spécifique pour les zones humides, prise en compte du corridor écologique du Neuweg...).

Le nouveau projet de PLU prévoit également un secteur 1AUc de 3,5 ha dédié à l'accueil d'un nouveau collège de 700 places.

Par délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 (cf. pièce jointe), la carte scolaire des collèges de SAINT-LOUIS Agglomération a été modifiée pour tenir compte des dynamiques territoriales constatées et projetées pour les vingt prochaines années et la création d'un nouveau collège à KEMBS a été actée.

La construction de ce nouvel équipement est en effet indispensable, compte tenu de la croissance démographique du secteur des Trois-Frontières.

Les projections des effectifs, suite à la modification de la carte scolaire des collèges de VILLAGE-NEUF et de SIERENTZ, en attendant le nouveau collège de KEMBS en 2024 sont les suivantes :

- Pour KEMBS : 228 élèves en 4 ans, soit environ 50 élèves de 6^{ème} en 2019 doivent rejoindre le collège de RIXHEIM,
- Pour SCHLIERBACH : 47 élèves sur 4 ans doivent rejoindre le collège de HABSHEIM,

- Pour STEINBRUNN-LE-BAS : 33 élèves sur 4 ans doivent rejoindre le collège de BRUNSTATT,
- Pour BARTENHEIM : environ 40 élèves doivent rejoindre le collège Forlen de SAINT-LOUIS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



La Présidente



Brigitte KLINKERT

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190208-0000019947-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/02/2019

Réception par le Préfet : 12/02/2019

Publication : 15/02/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-2-8-1

Séance du vendredi 8 février 2019

CARTE SCOLAIRE DES COLLEGES DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-8-2 du 21 décembre 2017 relative à la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative,
- VU le rapport et la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-2-8-1 du 23 mars 2018 relative à la carte scolaire des collèges du Haut-Rhin,
- VU les discussions menées au sein d'un comité de pilotage présidé par l'Inspectrice d'Académie et le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors de ses réunions des 10 avril 2018 et 4 octobre 2018 et les échanges au sein d'un comité technique,
- VU les travaux et avis de la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors des réunions des 29 juin 2018, 9 novembre 2018 et 18 janvier 2019,
- VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 17 décembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le scénario de refonte des aires de recrutement de certains collèges du secteur de Saint-Louis Agglomération et de la couronne sud mulhousienne, selon la carte jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que la création d'un nouveau collège implanté dans la Commune de Kembs et l'extension du collège Forlen de Saint-Louis.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité